



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?ref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

## **Délégation CTIR Sud-Ouest** **[snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com](mailto:snpespjj.fsu.sudouest@gmail.com)**

# Déclaration Liminaire CTIR Sud-Ouest du 14 juin 2019

Les CTIR se suivent et se ressemblent... A l'image du précédent, l'ordre du jour ne comporte qu'un vote, celui du procès verbal du CTIR du 13 mai 2019. Tous les autres points sont uniquement pour information. Quelle est la définition d'un CTIR ? Quels en sont les objectifs et les enjeux ? Qu'est-ce qui les différencie aujourd'hui d'une audience ?

Pour répondre au directeur des ressources humaines qui, en dehors de l'instance du dernier CTIR nous a fait part de son incompréhension concernant l'abstention du SNPES-PJJ/FSU lors du vote sur le procès-verbal, nous réaffirmons ce jour ne plus vouloir cautionner une instrumentalisation des organisations syndicales qui permet à l'administration d'afficher l'existence d'un pseudo dialogue social.

Notre abstention vient donc signifier que cette instance, dans la forme proposée, n'a aucun sens pour nous, comme pour les personnels que nous représentons. Nous vous rappelons également que nous restons libres de nos choix de vote.

A nouveau, nous dénonçons le dévoiement des CTIR, et réaffirmons que nous refusons de servir de courroie de transmission entre l'administration et les personnels.

Mettre à l'ordre du jour le bilan formation 2018 et le plan de formation triennal 2019-2021 uniquement en point d'information, vient nous signifier que vous considérez que le sujet est acté et le débat inutile et clos, puisque rien ne peut plus être amendé.

Le dernier point de l'ordre du jour intitulé « questions diverses » n'a pas lieu d'être dans le cadre d'un CTIR alors qu'il a toute sa place dans une audience syndicale.

Alors que notre administration est traversée par de profonds bouleversements (la loi de programmation et de réforme pour la justice, la énième réforme l'ordonnance de 1945, la réforme de la fonction publique et du statut des fonctionnaires...), aucun de ces sujets n'a fait l'objet de réflexions dans le cadre du dialogue social au niveau interrégional, territorial et encore moins au sein des services et unités. Une fois de plus, le sens de notre travail et le devenir des missions de la PJJ sont relégués au second plan.

Nous demandons que ces sujets fondamentaux fassent l'objet d'une large concertation avec tous les personnels et leurs représentants.

Les représentants des personnels  
SNPES PJJ/FSU



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN